

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, les vingt-cinq mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusés : 2

Jean-Michel DELOCHE, Didier LATHUILLE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA, Chantal PASSET

Secrétaire de séance : Franck PACCARD

[DEL2025-020 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR, SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail RH du 17 février 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau des 4 et 18 mars 2025 ;

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs présenté en mars 2024 suite aux créations de postes, aux avancements de grade et promotion interne 2024.

Ce dernier doit également prendre en considération les dossiers proposés à la promotion interne et les avancements de grade 2025 suite à l'avis favorable du Groupe de travail des Ressources Humaines du 17 février 2025.

En conséquence, les changements suivants sont proposés aux tableaux des effectifs 2024 présentés lors du Conseil communautaire du 5 mars 2024 (délibération n° 2024-023).

1. AJUSTEMENT PROMOTION INTERNE 2024 / 2025

- 2024 suite à la non-inscription des agents sur liste d'aptitude :
 - Suppression d'un poste permanent d'attaché à temps complet
 - Suppression d'un poste permanent d'ingénieur à temps complet
 - Suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet
 - Suppression d'un poste permanent de technicien à temps complet

- 2025 suite à la constitution de plusieurs dossiers :
 - Création d'un poste d'attaché à temps complet
 - Création d'un poste de rédacteur à temps complet

2. AJUSTEMENT AVANCEMENT DE GRADE 2024 / 2025

- 2024 :
 - Suppression d'un poste permanent d'attaché à temps complet
 - Suppression de 2 postes permanent d'agent de maîtrise à temps complet
 - Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet

- 2025 :
 - Création d'un poste d'éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle à temps non complet 80 %
 - Création d'un poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

3. CREATION DE POSTES 2024

- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet : assistant(e) administratif(ve) (délibération n°2024-089 du 26 novembre 2024)

- Création d'un poste permanent d'ingénieur à temps complet : chargé(e) de la forêt et du PCAET (délibération n°2024-090 du 26 novembre 2024)

4. AJUSTEMENT RECRUTEMENTS / REMPLACEMENTS

- Suppression d'un poste non permanent à temps complet au grade d'ingénieur – Fin du projet
- Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif suite au recrutement d'un agent au poste de chargé de gestion des AFP – ASA – SIPB
- Suppression de 2 postes à temps complet au grade de technicien et création de 2 postes au grade de technicien principal de 2ème classe suite à la réussite de 2 agents au concours et à leur nomination
- Suppression d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1ère classe et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal 2ème classe suite au remplacement d'un agent parti en retraite : agent de maintenance

Ce qui fait un total de 13 suppressions et 12 créations dont 2 nouveaux postes, 2 promotions interne, 4 avancements de grade et 4 ajustements.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/02/2024
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP pourvus	Titulaire ETP pourvus	Non Titulaire ETP pourvus	Vacants ETP
Total général	66	64,66	51,2	37,2	14	13,46
Secteur administratif	29	28,5	21,4	15,4	6	7,1
Adjoint administratif territorial	8	8	5,8	5,8		2,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1		0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	2	1,8	1,8		0,2
Attaché	8	8	7	3	4	1
Attaché principal	1	1	0			1
Rédacteur	7	6,5	4	2	2	2,5
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1,8	1,8		0,2
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1		0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		0
Secteur social	1	0,8	0,8	0,8		0
Éducateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		0
Secteur technique	35	34,36	28	20	8	6,36
Adjoint technique territorial	11	10,36	10	5	5	0,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	0			1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3	3	3		0
Agent de maîtrise	3	3	3	3		0
Agent de maîtrise principal	3	3	1	1		2
Ingénieur	4	4	3	1	2	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		0
Technicien	5	5	3	2	1	2
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1		0
Technicien principal de 1ère classe	3	3	3	3		0

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS À JOUR AU 18/02/2025
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP Pourvus	Titulaire ETP Pourvus	Non titulaire ETP Pourvus	Vacants ETP
Total général	65	63	54	44	11	9
Secteur administratif	30	29,5	24,8	17,3	7,5	4,7
Adjoint administratif territorial	10	10	8,8	6,8	2	1,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	3	1,8	1,8		1,2
Attaché	7	7	6	3	3	1
Attaché principal	1	1	1	1		
Rédacteur	6	5,5	4,3	1,8	2,5	1,2
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1,9	1,9		0,1
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1	0	0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		
Secteur social	2	1,6	0,8	0,8	0	0,8
Éducateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		
Éducateur de jeunes enfants Classe exceptionnelle	1	0,8				0,8
Secteur technique	32	31,36	27,8	24,8	3	3,56
Adjoint technique territorial	9	8,36	8	7	1	0,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	2	2		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	2	2		
Agent de maîtrise	1	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	4	4	3	3		1
Ingénieur	3	3	2	1	1	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		
Ingénieur Hors classe	1	1				1
Technicien	3	3	3	2	1	
Technicien principal de 2ème classe	3	3	2,8	2,8		0,2
Technicien principal de 1ère classe	3	3	3	3		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs de la collectivité, tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Franck PACCARD



Délibération transmise en Préfecture le 31 mars 2025
Publiée le 31 mars 2025